PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE Le 23 avril 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance extraordinaire le 22 avril 2024 à 18h45 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1

Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4 Monsieur Marc Delorme, conseiller siège #5 Monsieur William Blue, conseiller siège #6

Est absent: Monsieur Henri Pariseau, maire

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil le 18 avril 2024.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h09 par Madame Nathalie Lacasse, Mairesse suppléante. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-04-58

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel, **APPUYÉE** par le conseiller Claude Desbiens, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.0 COMPTES À PAYER
- 4.0 TRAVAUX DE VOIRIE À PLANIFIER POUR 2024
- 5.0 PANCARTES
- 6.0 SOUMISSIONS PONCEAUX
- 7.0 ABAT-POUSSIÈRE
- 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR (15 minutes)
- 9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Adopté à l'unanimité.

3.0 COMPTES À PAYER

Résolution 2024-04-59

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 23 avril 2024 au montant de 2 669,96 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,

APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens, **IL EST RÉSOLU**

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 2 669,96 \$.

Adoptée à l'unanimité.

L'inspecteur en voirie, Monsieur Keven Gobeil, se joint à la séance.

4.0 TRAVAUX DE VOIRIE À PLANIFIER POUR 2024

L'inspecteur en voirie fait un état de la situation en ce qui concerne l'état des chemins de la Municipalité. Les membres du Conseil et l'inspecteur en voirie échangent et établissent les priorités pour la voirie cette année.

5.0 PANCARTES

Résolution 2024-04-60

Considérant que des pancartes, poteaux et matériaux d'installation

supplémentaires doivent être achetées afin de remplacer celles qui sont manquantes ou

endommagées dans la Municipalité;

Considérant qu' une soumission a été demandée à Signalisation de

l'Estrie;

Considérant que la soumission S-16977 été remise par Signalisation de

l'Estrie

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens, **APPUYÉE** par le conseiller Jacques Inkel, **IL EST RÉSOLU**

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat des pancartes décrites à la soumission S-16977 ;

Qu'une personne sera désignée afin d'aller récupérer la commande aux bureaux de Signalisation de l'Estrie à Sherbrooke et qu'un montant de 150,00 \$ lui sera offert pour couvrir les frais de déplacements.

Adopté à l'unanimité.

6.0 SOUMISSIONS PONCEAUX

Remis à une séance ultérieure.

7.0 ABAT-POUSSIÈRE

Les membres du Conseil prennent la décision définitive qu'il n'y aura pas d'épandage d'abat-poussière dans la Municipalité cette année afin de réduire autant que possible les dépenses engagées. Ils reviendront sur le sujet à l'automne afin d'évaluer les différents impacts de cette coupure.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Il n'y a pas de questions du public.

9.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-04-61

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne, **APPUYÉE** par le conseiller Marc Delorme, **IL EST RÉSOLU**

De lever la séance, il est 21h39.

Adopté à l'unanimité.

Madame Nathalie Lacasse
Madame Adèle Grou
Mairesse suppléante
Directrice générale et greffièretrésorière

Je, Nathalie Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.